

I. METHODES UTILISEES

I. 1. Démarche générale de l'étude d'impact

L'étude d'impact est le document dans lequel est retranscrite la démarche d'évaluation environnementale menée par le maître d'ouvrage. Elle est destinée à :

- Concevoir un meilleur projet, prenant en compte les préoccupations environnementales,
- Éclairer l'autorité administrative sur la décision à prendre,
- Informer le public et le faire participer à la prise de décision.

La démarche générale d'élaboration d'une étude d'impact est composée de plusieurs étapes, que l'on peut schématiser comme suit :



si nécessaire, adaptation des scénarios pour éviter ou réduire les incidences

Figure 3 : Démarche générale d'élaboration d'une étude d'impact
(Source : DREAL Centre-Val de Loire)

I. 2. Définition de l'aire d'étude de dangers

Le contexte environnemental de l'étude d'impact porte sur les milieux humain, physique, naturel, paysager et patrimonial. Ainsi, la délimitation de l'aire d'étude concernée peut varier selon la nature et l'importance des impacts

À cet effet, le Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres (Décembre 2006), élaboré par le MEEM, propose plusieurs échelles d'aires d'étude selon les thèmes abordés dans l'étude.

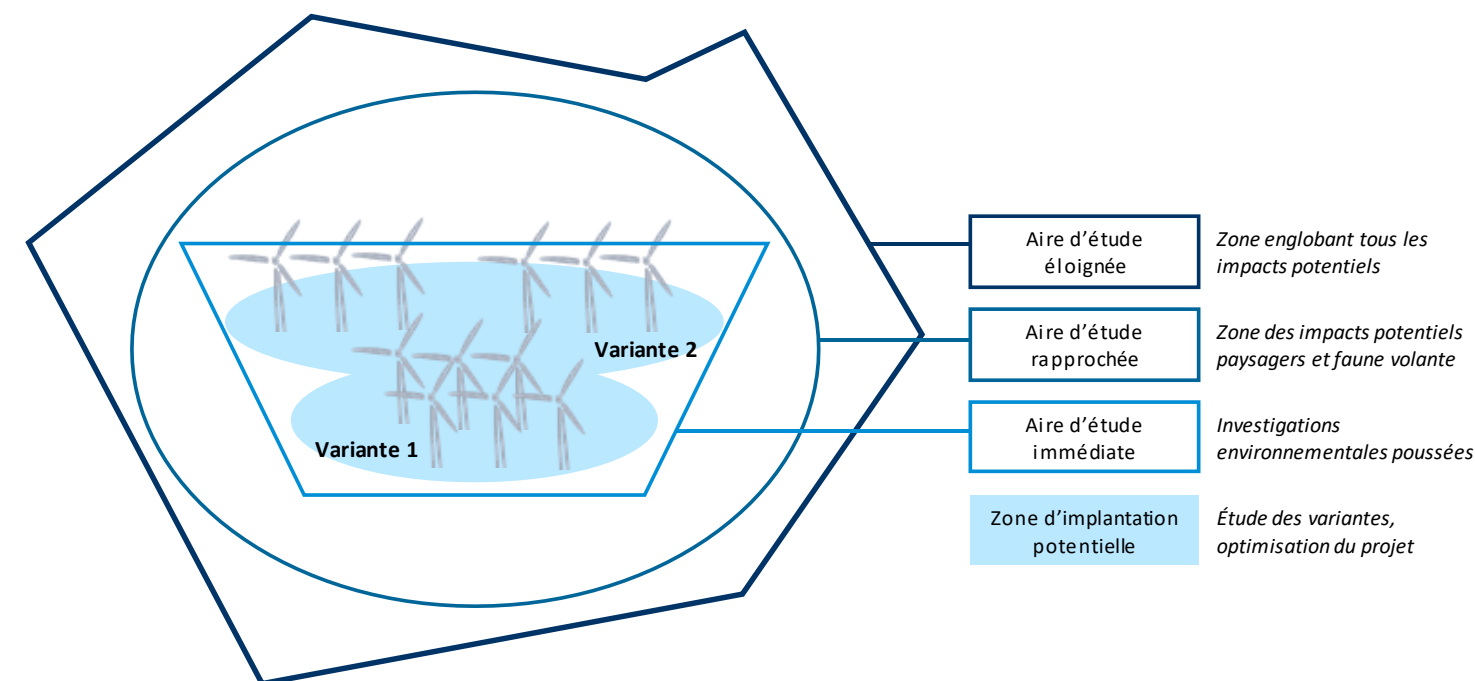
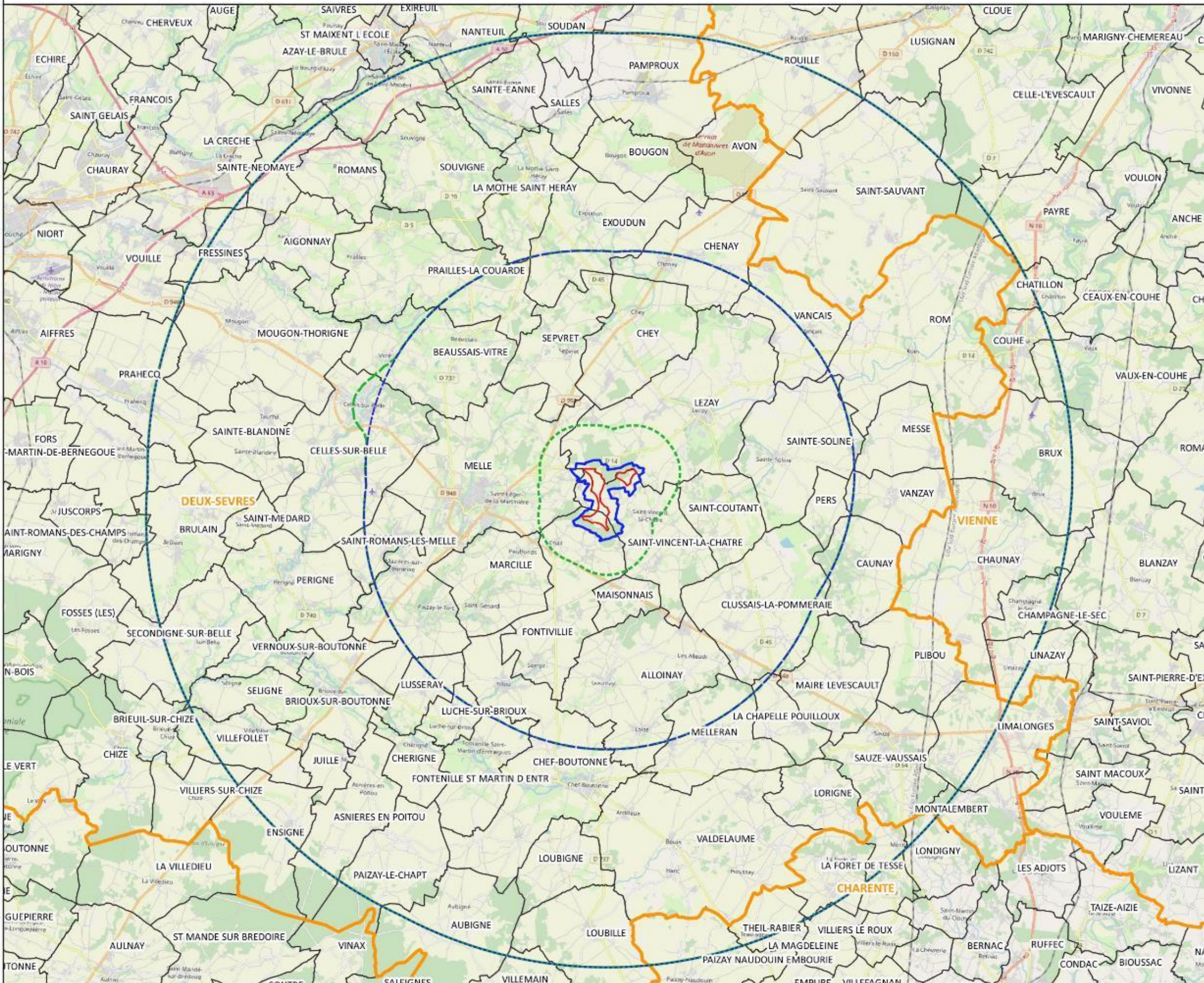


Figure 4 : Aires d'étude à considérer dans un projet éolien terrestre
(d'après le Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, MEEM 2006)

- La zone d'implantation potentielle (ZIP) est la zone du projet où pourront être envisagées plusieurs variantes ; elle est déterminée par des critères techniques et réglementaires. Ses limites reposent sur la localisation des habitations les plus proches, des infrastructures existantes, des habitats naturels.
- L'aire d'étude immédiate (AEI) inclut la ZIP et une zone tampon cohérente. Il s'agit de la zone où sont menées notamment les investigations environnementales les plus poussées et l'analyse acoustique.
- L'aire d'étude rapprochée (AER) correspond, sur le plan paysager, à la zone de composition, utile pour définir la configuration du parc et en étudier les impacts paysagers. Sa délimitation inclut les points de visibilité du projet où les éoliennes seront les plus prégnantes. Sur le plan de la biodiversité, elle correspond à la zone principale des possibles atteintes fonctionnelles aux populations d'espèces de faune volante. Elle est établie sur un rayon de proximité entre 6 et 10 km autour de la ZIP.
- L'aire d'étude éloignée (AEE) est la zone qui englobe tous les impacts potentiels, affinée sur la base des éléments physiques du territoire facilement identifiables ou remarquables qui le délimitent, ou sur les frontières biogéographiques ou encore sur des éléments humains ou patrimoniaux remarquables.

Les contours des différentes aires retenues pour l'étude sont présentés dans la cartographie suivante. Ces contours peuvent différer au niveau de l'étude paysagère et patrimoniale. Le cas échéant, les aires sont précisées.

Aires d'étude



- Légende**
- Limite départementale
 - Limite communale
 - Zone d'implantation potentielle
- Aires d'étude ICPE et naturalistes**
- Aire d'étude immédiate
 - Aire d'étude rapprochée
 - Aire d'étude éloignée
- Aires d'étude paysagères**
- Aire d'étude immédiate
 - Aire d'étude rapprochée
 - Aire d'étude éloignée



Projet de parc éolien : Saint-Vincent-la-Chatre, Chail et Lezay

FORMAT - A3	ECHELLE - 1/170 000	
COORDS - 193	DATE - 18/03/2020	
<small>© Les contributeurs d'Open Street Map, EPURON, NCA Environnement</small>		

I. 3. Sources d'information

Les principales sources de données sont détaillées ci-après.

Tableau 2 : Liste indicative des sources de données

Thème	Sous-thème	Sources
Environnement humain	Population, cadre de vie et activités socio-économiques	Dossier complet INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) des communes de l'aire d'étude de dangers Site internet disponibles des mairies des communes de l'AEI (https://mairie-melle.fr/ , https://www.mairie-lezay.fr/) Site internet de la Communauté de communes du Pays Loudunais (https://www.melloisenpoitou.fr/) Fiche communale de l'annuaire des mairies Site internet de l'Observatoire de l'emploi en Nouvelle-Aquitaine (www.observatoire-emploi-nouvelle-aquitaine.fr)
	Patrimoine culturel	Base de données Mérimée du Ministère de la Culture Atlas des patrimoines DRAC Nouvelle-Aquitaine
	Tourisme et loisirs	Site internet de la Communauté de communes du Mellois en Poitou (https://www.melloisenpoitou.fr/) Sites internet de la Vienne (https://www.deux-sevres.fr/) Observatoire du tourisme en Nouvelle-Aquitaine
	Occupation des sols	Données Corine Land Cover 2012
	Urbanisme et planification du territoire	Contact avec les mairies des AEI Cartes communales et PLU des communes de l'AEI SRCE de Poitou-Charentes S3REnR de Poitou-Charentes
	Contexte agricole et forestier	Fiche communale INSEE Recensement agricole 2010 (AGRESTE) Site de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres (https://deux-sevres.chambre-agriculture.fr/)
	Appellations d'origine	Site de l'INAO (www.inao.gouv.fr)
	Infrastructures et réseaux de transport	Conseil Départemental des Deux-Sèvres SIGENA Cartes routières
	Servitudes et réseaux	Réponses des organismes et services concernés aux demandes de servitudes réalisées par ERG DÉVELOPPEMENT FRANCE et NCA environnement
	Santé humaine	DDT des Deux-Sèvres Étude acoustique réalisée par GANTHA (cf. Volume 6 du DDAE) Association d'Astronomie du VEXin (AVEX) Base de données BASOL du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire Base de données BASIAS du BRGM
	Risques technologiques	Site internet www.georisques.gouv.fr Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) DREAL, base des données ICPE
	Projets connus	Sites internet des Préfectures et de la DREAL
	Environnement physique	Topographie, relief
Géologie		Carte et notice géologiques du BRGM au 1/50 000 ^{ème} de Melle
Hydrogéologie		Carte et notice géologiques du BRGM au 1/50 000 ^{ème} de Melle Système d'Information sur l'Eau (SIE) du bassin Loire-Bretagne Site Infoterre du BRGM Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine Base de données du Sous-Sol du BRGM (BSS-Eau)

Thème	Sous-thème	Sources
	Hydrologie	Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (SANDRE) Site internet de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne Système d'Information sur l'Eau Loire-Bretagne (http://www.loire-bretagne.eaufrance.fr/spip/spip/) Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides (RPDZH) Cartes IGN DREAL
	Climat	Fiche climatologique Météo France de la station de mesure la plus proche Site internet www.meteofrance.com Étude anémométrique réalisée par ERG DÉVELOPPEMENT FRANCE
	Qualité de l'air	Site internet et rapports d'activité d'ATMO Nouvelle-Aquitaine (www.atmo-nouvelleaquitaine.org)
	Risques naturels	Site internet www.georisques.gouv.fr Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) des Deux-Sèvres
Environnement naturel - Biodiversité		Cf. Chapitre 8 :IV de l'étude d'impact sur l'environnement (Volume 3 du DDAE) et l'étude de NCA Environnement (Volume 6 du DDAE)
Patrimoine et paysage		Cf. Chapitre 8. V de l'étude d'impact sur l'environnement (Volume 3 du DDAE) et Chapitre 2 Méthodologie de l'étude d'ENCIS Environnement (Volume 6 du DDAE)

Cette étude d'impact a également été réalisée grâce aux informations contenues dans les documents cartographiques établis par l'Institut Géographique National (IGN), le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), le site internet de l'Observatoire de l'Environnement en Poitou-Charentes (www.environnement-poitou-charentes.org) et le site Géoportail (www.geoportail.gouv.fr).

La bibliographie consultée est listée dans l'étude d'impact (Volume 3), elle ne sera pas reprise ici.

I. 4. Analyse des incidences

L'évaluation des effets d'un tel projet passe tout d'abord par la compréhension de la technologie et la connaissance de l'aire d'étude immédiate. La présentation du projet s'appuie sur la collecte et la synthèse des données techniques fournies par ERG DÉVELOPPEMENT FRANCE.

La détermination des impacts sur l'environnement, puis l'identification des mesures associées ont été traitées selon une approche thématique.

Ainsi, pour chaque thématique étudiée, les effets ont été décrits et les impacts ont été évalués en fonction de la sensibilité de la thématique au projet. Cette démarche s'appuie sur des méthodes d'évaluation conformes aux textes réglementaires en vigueur, et sur les retours d'expérience. Elle se fonde donc assez largement sur les impacts constatés pour des aménagements de même type et donne lieu à une présentation des grands types d'impacts sur l'environnement auxquels un projet se doit de répondre par des mesures appropriées.

Les différents effets du projet ont par ailleurs été caractérisés par type : direct/indirect, temporaire/permanent, et par niveau.

Les principales méthodes employées sont :

- l'expertise, notamment à partir des investigations de terrain menées,
- l'analyse des données par l'utilisation d'un Système d'Information Géographique,
- la réalisation de photomontages pour analyser les perceptions visuelles futures du projet.

Ainsi, le présent dossier identifie, à une échelle fine, les impacts du projet pour définir les actions correctives propres à éliminer ou compenser les effets négatifs.

II. IDENTIFICATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

II. 1. Méthodologie adoptée

La description des facteurs susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet a permis de caractériser le contexte environnemental des zones d'implantation potentielle du projet de parc éolien sur la commune de Saint-Vincent-la-Châtre et leurs abords, au niveau humain, physique, naturel et paysager. Il est à présent possible de dégager les enjeux existants.

Pour rappel, un **enjeu** représente une « valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de la vie et de santé. »¹. La notion d'enjeu est indépendante du projet : il a une existence en dehors de l'idée même du projet. Il est apprécié par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc.

Ainsi, pour l'ensemble des thèmes développés dans ce chapitre, les enjeux seront appréciés et hiérarchisés de la façon suivante, comme préconisé par le Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres (MEEM, décembre 2086) :

Tableau 3 : Code couleur pour la hiérarchisation des enjeux

Valeur de l'enjeu	Favorable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------------	-----------	-------------	--------	--------	------	-----------

L'état actuel s'appuie sur un travail approfondi d'analyse de la bibliographie, d'inventaires scientifiques de terrain et de consultations de différents acteurs du territoire.

Les paragraphes suivants présentent, pour chaque milieu étudié (humain, physique, naturel, paysage), les conclusions de l'analyse et de la hiérarchisation des enjeux. Une cartographie de synthèse par milieu est également présentée. Les milieux naturel et paysage évoquent également les sensibilités des milieux. Leurs définitions respectives sont présentées à chaque début de paragraphe.

¹ Source : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

II. 2. Enjeux de l'environnement humain

Tableau 4 : Analyse et hiérarchisation des enjeux de l'environnement humain

Thème / Sous-thème	Enjeu	Valeur de l'enjeu	Justifications
ENVIRONNEMENT HUMAIN			
Population, démographie et logement	La population des quatre communes de l'AEI est relativement modérée (9 841 habitants), avec une croissance démographique quasi nulle (9 694 habitants en 1982). Lezay est la seule à connaître une décroissance de sa population, quand la population de Melle croît et décroît de manière irrégulière depuis 1982. Leur population est principalement vieillissante. À l'inverse, une augmentation du nombre de logements est remarquable dans l'AEI (+41% entre 1982 et 2016), principalement des résidences principales (+41%) et des logements vacants (+110%).	Faible	Faible nombre d'habitants, croissance démographique stable voire nulle, dans l'AEI. Population majoritairement vieillissante. Forte augmentation des logements dans cette aire d'étude. Présence d'habitations à proximité du projet mais hors de la ZIP.
Emploi et activités socio-économiques	Le taux de chômage sur les deux communes de la ZIP est en augmentation et les activités économiques sont diversifiées autour de deux principaux secteurs (commerces et agriculture). Les activités socio-culturelles sont globalement assez présentes sur les deux communes mais également réparties sur la communauté de communes et autour des villes de taille moyenne.	Faible	Taux de chômage des communes en augmentation et supérieur à la moyenne nationale. Peu d'activités sur la commune de St-Vincent-la-Châtre. Le commerce et les services comptent le plus d'établissements actifs devant l'agriculture. De nombreuses associations sont présentes dans les communes de la ZIP, surtout à Fontivillié.
Patrimoine culturel	73 monuments historiques sont ou ont leur périmètre de protection dans l'AEE. 10 monuments historiques et leurs périmètres de protection se trouvent dans deux des communes de l'AEI, à l'extérieur de l'AEI et de la ZIP. 1 site inscrit et 2 sites classés sont répertoriés dans l'AEE ; seul un site classé se trouve dans l'AER. Aucune zone de présomption de prescription archéologique ne se trouve dans l'AEI, la plus proche étant à 4 km de l'AEI. Enfin, plusieurs entités archéologiques ont été recensées par la DRAC à proximité de la ZIP, dont quatre en toute ou partie dans sa délimitation.	Modéré	Aucun monument historique ne se trouve dans l'AEI ni aucun périmètre de protection. Le site classé le plus proche se trouve dans l'AER. La ZIP se trouve sur 4 entités archéologiques.
Tourisme et loisirs	Des gîtes et chambres d'hôtes se trouvent sur les communes de l'AEI, mais hors des communes de la ZIP. Un camping se trouve non loin du centre-ville de Melle, à environ 4,7 km à l'ouest de l'AEI. Quelques activités touristiques de plein air se trouvent également à proximité de cette aire d'étude (baignade, activités nautiques, pêche, randonnées pédestres). Trois randonnées pédestres passent à proximité ou au sein de la ZIP ou de l'AEI : un itinéraire longe l'AEI, une autre passe au sein de la ZIP et de l'AEI et un est présent à près de 2 km à l'est.	Modéré	Un parcours pédestre longe l'AEI, une autre passe au sein de la ZIP et de l'AEI et un troisième est présent à 1,8 km à l'est.
Occupation des sols	L'AEI est composée de surfaces agricoles, notamment des terres arables, ainsi que de boisements. Ces occupations bénéficient d'une très bonne représentativité sur les territoires communaux. Le tissu urbain est dispersé au sein de l'AEE.	Faible	Rareté du tissu urbain face à une surface agricole importante sur l'AEI comme sur la ZIP.
Urbanisme et planification du territoire	Sur les deux communes de la ZIP, le territoire communal est soumis au RNU tandis que les deux communes de l'AEI sont gérées par un PLU. Les constructions d'intérêt collectif y sont autorisées et réglementées. L'AEI est concernée par un plan de prévention des risques technologiques au niveau de la commune de Melle et l'AEE est concernée par le plan de prévention des risques inondations de Niort.	Modéré	L'enjeu que représentent les documents d'urbanisme et de planification du territoire est un enjeu de compatibilité. Au minimum, il peut être qualifié de moyen ; il peut également être qualifié de fort, notamment au regard des prescriptions d'urbanisme et des critères de constructibilité.
		Fort	
Contexte agricole	L'activité agricole est bien présente dans l'AEI et sur le département. Elle se répartit entre culture de céréales et oléagineux et polyculture-polyélevage. Le nombre d'exploitations est en diminution mais la SAU, la surface labourable et le cheptel restent relativement stable, la diminution étant très faible.	Faible	Stabilité de la SAU, du cheptel et de l'activité agricole sur l'AEI.
Contexte forestier	La Nouvelle-Aquitaine est la 3ème région de France en termes de volumes prélevés et sa filière bois représente un nombre d'emplois important. Plusieurs bois privés non classés sont recensés dans la ZIP, seul le bois de la Foye fait l'objet d'une protection au titre du PLU de Lezay.	Modéré	Modéré, bois non classés sur l'ensemble de l'AEI mais protégé au nord par le PLU de Lezay.
Appellations d'origine	Les AOC-AOP et IGP de l'AEI concernent le territoire de la commune et non des parcelles et des sections cadastrales.	Non qualifiable	Les appellations d'origine recensées sur les communes de l'AEI ne représentent aucun enjeu.